

*Taxe d'accise*

cette lettre seront efficaces. Il dit que le problème est complexe. Je suis d'accord. Il dit qu'il n'y a pas de solution miracle. Bien, d'accord! Ensuite, il dit ceci:

J'ai appris toutefois que le ministre du Revenu, l'honorable William Rompkey, avait mis au point de nouvelles mesures administratives pour résoudre la plupart des problèmes exposés dans votre lettre. Premièrement, les commerçants ne sont pas obligés de faire payer la taxe de vente sur les marchandises qui, de par leur conception, sont destinées uniquement à la pêche commerciale, notamment les grands filets, les lests, les flotteurs et les dispositifs servant à ouvrir les panneaux métalliques. Deuxièmement, les marchands ne devront pas payer la taxe sur certaines fournitures dont on ne se sert habituellement que dans la pêche commerciale comme la corde de pêche, les hameçons, les leurres, et les turluttes, pour autant qu'ils promettent de faire payer la taxe de vente aux clients qui ne font pas de pêche commerciale.

Le ministre du Revenu national (M. Rompkey) essaie de mettre en œuvre toutes sortes de mesures pour essayer de contourner le problème. J'espère qu'elles seront efficaces. Le ministre du Revenu national vient d'une circonscription où il y a beaucoup de pêcheurs. Maintenant, il est inflexible à l'égard de milliers de pêcheurs; il leur fait payer les impôts avec une férocité sans égale. Il paraît que l'on est un peu irrité dans sa circonscription, à cause de la façon dont notre percepteur national de l'impôt, le député de Grand Falls-White Bay-Labrador traite les pêcheurs. Mais si le ministre du Revenu national peut faire quelque chose pour soulager les pêcheurs de ces formalités administratives, je suis certain que cela lui sera utile à l'heure de vérité. De toute façon, il faudra qu'il prenne des mesures extrêmes pour se faire réélire à la Chambre dans ce district.

● (1720)

Ces tracasseries administratives sont inutiles. Je ne vois vraiment pas comment elles pourraient donner de bons résultats. Je ne peux que l'espérer parce que le ministre ne modifiera pas la loi pour revenir à l'ancien système en dépit des arguments que je lui ai fait valoir, de la correspondance que notre parti a eue avec lui et des lettres que lui a écrites le ministre des Pêches de Terre-Neuve, que les difficultés avec lesquelles sont aux prises les pêcheurs de sa province inquiètent toujours. Passons maintenant à un autre sujet.

Monsieur l'Orateur, nous sommes saisis aujourd'hui d'une mesure terriblement mauvaise. Je suis avocat. Je n'ai pas exercé ma profession depuis 1972 car j'ai été trop accaparé par les affaires publiques, que Dieu me vienne en aide! Mais ce bill C-57 en est un parfait exemple de ce que je veux dire. Comment les Canadiens peuvent-ils s'y retrouver dans les lois et les règlements fiscaux que nous adoptons? C'est tout un travail pour moi que d'essayer de m'y retrouver et de découvrir à quel article de la loi se rapporte tel ou tel article du projet de loi dont nous sommes saisis. Il faut être à la fois avocat et expert-comptable. Il faut être capable de déchiffrer le chinois pour réussir à comprendre les dispositions du projet de loi.

Où allons-nous? Comment pouvons-nous nous attendre à ce que les Canadiens ordinaires comprennent ce qui se passe alors que nous-mêmes ici à la Chambre, avec toutes nos connaissances, n'y arrivons pas. Nous avons un comité, et peut-être existe-t-il encore, chargé d'étudier les mesures législatives subordonnées ou les règlements. C'est le député de Willowdale (M. Peterson) qui, sauf erreur, en était le président. Je ne sais pas si le comité a présenté son rapport; mais s'il l'a fait, cela ne semble nous mener nulle part. On ne peut s'empêcher d'éprouver un sentiment de profond désespoir quand on a affaire à des modifications comme celles-là et aux autres modifications

financières dont nous sommes saisis à la Chambre. Quand j'étais ministre, je ne pouvais m'astreindre à lire les bills que je tentais de faire adopter par la Chambre, ils étaient trop mal faits. C'est encore pire quand on siège dans l'opposition et qu'il faut les scruter et tenter de les comprendre. Les ministres n'ont pas besoin de les lire et d'essayer de les comprendre. Les fonctionnaires sont là pour leur en expliquer la teneur, le sens à en dégager et les réponses à donner.

Une autre chose qui nous inquiète, c'est l'impact qu'auront sur les universités, les dispositions concernant l'achat de matériel qui, jusqu'à maintenant, était exempté de la taxe de vente fédérale s'il était acheté par des universités pour usage interne. Il y a dans cette loi un article qui place les universités complètement à la merci des percepteurs d'impôts et des sbires de Revenu Canada lorsqu'elles importent de l'équipement. Je n'ai pas le temps maintenant d'entrer dans les détails. Mais voici une lettre datée du 21 mai 1981 et adressée au ministre d'État (Finances) (M. Bussières) qui est justement assis en face en ce moment.

**Une voix:** . . . tout souriant!

**M. Crosbie:** Ai-je bien prononcé son nom? En tout cas, c'est mon bon ami. Cette lettre tentait de raisonner le ministre d'État (Finances) au sujet du problème de l'équipement. Je suis persuadé que le ministre a reçu cette lettre. Il en sera question lorsque nous soulèverons plus particulièrement ce sujet. Nous allons en effet présenter un amendement visant à supprimer le mot «conçus» de l'article pertinent de la loi.

Pour ne donner qu'un exemple, car le temps passe vite, selon un universitaire de l'association des professeurs d'université, une affûteuse Croft achetée récemment par l'Université du Manitoba est assujettie à la taxe de vente fédérale parce que Douanes Canada estime qu'elle n'est pas conçue pour être utilisée à des fins scolaires. On fait remarquer dans la lettre à quel point cette conclusion est ridicule. Le professeur fait remarquer que selon Douanes Canada, le nouveau règlement prévoit que si l'équipement conçu expressément et uniquement pour servir à la recherche universitaire est utilisé par quelqu'un d'autre et à d'autres fins, il doit être assujetti à la taxe de vente fédérale.

Il parle ensuite des ordinateurs mais je n'ai pas le temps de m'attarder sur cet exemple aujourd'hui. Il compare notamment l'utilisation des ordinateurs à l'université de Calgary et à l'université de York. Il dit ensuite que le gouvernement aimerait que les universités consacrent davantage de fonds à la recherche et au développement mais en même temps, il réduit de plus en plus le budget des universités en apportant des amendements à la loi sur la loi d'accise, modifications qui vont coûter des millions de dollars aux universités qui vont acheter des équipements après l'entrée en vigueur de cette loi.

Je peux seulement évoquer ce problème aujourd'hui, mais je demande au ministre pourquoi le comité des finances tient des audiences et recueille des témoignages pour se faire une idée de la situation, s'il n'est pas question de changements? Le gouvernement pourrait au moins apporter une modification dans ce domaine. Si des machines doivent être utilisées par une université, que ce soit pour enseigner, pour effectuer des recherches ou que sais-je encore, peu importe qu'elles soient conçues pour répondre aux besoins d'autres secteurs que le secteur universitaire. Les universités doivent pouvoir continuer à bénéficier de l'exemption de la taxe de vente fédérale.